



A
Mesdames, Messieurs
les bourgmestres

Luxembourg, le 8 juin 2020

Concerne : « Vëlosummer 2020 »

Mesdames, Messieurs les bourgmestres,

Si la pratique du vélo, tant par les résidents que par les touristes, est en progression constante depuis des années, force est de constater que la période de confinement du printemps 2020 a déclenché un véritable engouement pour la petite reine au Grand-Duché. Cela ne se constate pas seulement de façon anecdotique : les comptages sur les pistes cyclables et la difficulté des magasins de vélos à satisfaire la demande sont sans équivoque. En même temps, le secteur de l'Horeca rouvre ses portes.

Voilà pourquoi nous prenons un certain nombre de mesures pour permettre aux résidents, aux touristes et aux entreprises du secteur de l'Horeca de profiter d'un « Vëlosummer 2020 ». Par la présente, nous vous invitons à vous rallier au « Vëlosummer 2020 » afin que vos habitants et votre région puissent en bénéficier pleinement.

La mesure-phare consiste à réserver, pour la période du 1^{er} au 31 août 2020, certains tronçons de routes étatiques hors localité aux riverains, aux autobus de ligne et aux cyclistes, alors que les destinations d'intérêt touristique ainsi que les entreprises locales resteront accessibles en voiture, à moto et en autocar par des itinéraires qui seront signalés par l'Administration des ponts et chaussées.

Ces tronçons ont été soigneusement sélectionnés d'une part du point de vue de la possibilité d'y proposer une alternative au trafic motorisé en transit, d'autre part en raison de leur intérêt touristique, de l'opportunité de sécuriser un maillon manquant du réseau cyclable ou de donner un avant-goût d'une infrastructure cyclable en site propre qui est encore en cours de planification. La liste des tronçons proposés est reprise dans le document en annexe.

Seul le 16^e tronçon (le pont du CR233 / Rue des Hauts-Fourneaux enjambant les voies ferrées à Dommeldange) se trouve en localité, de sorte que le règlement temporaire de circulation relèverait, le cas échéant, de la Ville de Luxembourg.

Tous les autres tronçons concernent des routes étatiques hors localité et sont donc réglementés par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics. Cette initiative se voulant en faveur de la population et des entreprises locales, nous ne souhaitons cependant pas l'imposer à une commune qui n'en voudrait pas.

Voilà pourquoi une commune qui veut s'opposer à un projet qui la concerne directement peut en faire part par écrit au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics jusqu'au 22 juin 2020. Afin de faciliter la tâche aux communes qui sont favorables à cette initiative, tous les projets auxquels aucune commune directement concernée ne se sera formellement opposée jusqu'au 22 juin 2020 seront automatiquement mis en œuvre pour la période du 1^{er} au 31 août 2020.

A partir du 24 juin 2020, la Direction générale du tourisme du Ministère de l'Economie se chargera du marketing des offres touristiques et l'Administration des ponts et chaussées préparera la signalisation routière.

Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre soutien pour ces initiatives en faveur d'une population et d'un secteur économique qui auront besoin de cet été pour se remettre d'un printemps difficile. Nous reconnaissons que la fermeture d'un tronçon de route pour le trafic motorisé de transit engendre des itinéraires alternatifs pour ce trafic. Sur ce point, nous ne pouvons que rappeler qu'en raison des congés collectifs et des vacances scolaires, le mois d'août connaît typiquement les charges de trafic les plus faibles de l'année.

Deux autres mesures du « Vélosummer 2020 » peuvent intéresser vos citoyens et vos acteurs du secteur Horeca :

- « Move, we carry », un nouveau service de transport de bagages entre différents lieux d'hébergement au Grand-Duché, sera gratuit en 2020.
- Pendant les chantiers de la ligne 10 « du Nord » en été 2020, les CFL mettront en place, en plus des bus de substitution, une navette gratuite pour cyclotouristes.

Vous trouverez plus de détails dans le document en annexe.

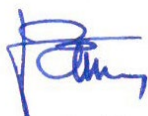
Afin de répondre au mieux à vos questions et à vos suggestions, nous vous proposons les personnes de contact suivantes :

Damien Valvasori (damien.valvasori@eco.etat.lu ; 247-88488 ; 661 306 245) pour les sujets d'ordre touristique ;

Jeff Biever (jeff.biever@mob.etat.lu ; 247-84973) pour les sujets en relation avec la circulation.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les bourgmestres, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics



François BAUSCH

Le Ministre du Tourisme



Lex DELLES